



Secrétariat

IC/Genève/2003/8
4 février 2003

Distribution:
1 exemplaire par bureau

CIRCULAIRE No. 8

Objet : Remplacement du monte-charge N°. 6

1. Le programme de grands travaux d'entretien et d'améliorations au Palais des Nations prévoit le remplacement du monte-charge N° 6, mis en service en 1962, qui dessert huit niveaux du bâtiment C.
2. Le monte-charge N°. 6 sera en conséquence indisponible à partir du lundi 24 février 2003 jusqu'à la fin des travaux prévus pour mi-juillet 2003.
3. Pendant la durée du chantier, l'ascenseur N°. 5 pourra être utilisé.
4. Je remercie d'avance les fonctionnaires concernés par ces travaux de bien vouloir accepter les contraintes et les nuisances occasionnées.

Le Directeur de la Division de l'administration
(*Signé*) Bertrand **Juppin de Fondaumière**